

Juillet 2026



LES DATES À RETENIR

01 SEPTEMBRE 2026

Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'Etat.

01 SEPTEMBRE 2027

Vous **émettez** toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes à l'administration via votre plateforme



VOTRE SITUATION

Qu'est-ce qui change pour ma location meublée ?

● Location classique (article 261D4°)

- Vous êtes exonéré : aucune obligation de facturation électronique, mais vous devez quand même recevoir vos factures fournisseurs sur une plateforme

● Location para-hôtelière soumise à TVA

- Clients entreprises : vous devez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)
- Clients particuliers : vos locations devront être déclarées à l'administration



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

ETAPE 1

Identifiez votre type de location

- Location simple = exonérée (mais vous recevez quand même vos factures sur une plateforme)
- Location avec services (attention de nouveaux critères s'appliquent depuis quelques mois, pensez à vérifier !) = obligation complètes
- Dans le doute, demandez à votre expert-comptable

ETAPE 2

Choisissez votre plateforme PA

- Obligatoire même si vous êtes exonéré (pour recevoir)
- Demandez conseil à votre expert-comptable

ETAPE 3

Adaptez votre logiciel de gestion

- Contactez votre éditeur de logiciel immobilier
- Vérifiez qu'il peut créer des factures au bon format
- Assurez-vous qu'il peut transmettre automatiquement à votre plateforme

ETAPE 4

Testez votre système avant l'échéance

- Faites des essais avec des factures test et vérifiez que tout est fonctionnel
- Informez vos locataires professionnels du changement

FACTURE ÉLECTRONIQUE PRÉPAREZ VOTRE SCI

Juillet 2026



POINT D'ATTENTION

● Acompte reçu ?

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

● Location para-hôtelière ?

Vous devez déclarer chaque encaissement sur votre plateforme

● Plusieurs logiciels (réservation, comptabilité, ...) ?

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

● Même exonéré de TVA

Vous devez pouvoir recevoir les factures de vos fournisseurs



CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Impact positif sur la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

BESOIN D'AIDE ?

*Votre expert-comptable, le partenaire clé
pour une solution sur mesure et sécurisée*



Choisir la meilleure
solution pour votre
activité



Former vos
équipes



S'assurer que tout est
fonctionnel pour le
1er septembre 2026

CONTACTEZ-NOUS AU 02 51 85 28 30